



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 26 / 2025

portant levée temporaire de l'interdiction de circulation nocturne des poids lourds de plus de 7,5 tonnes du 18/08/2025 au 29/08/2025

Le Maire de la Commune d'Innenheim,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2211-1-2 et L.2213-1 et suivants, L.2131-1 et L.2131-2-2 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, , R.411-5 R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU les travaux de remplacement des joints mécaniques de l'ouvrage d'art surplombant l'A35 et du renouvellement de la couche de roulement + modification de la signalisation horizontale sur la D147 à hauteur d'Innenheim entre le 18/08/2025 et le 29/08/2025 ;

VU l'arrêté du Maire d'Innenheim du 02 août 1999 portant interdiction de circulation nocturne des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur la RN 422 dans la traversée d'Innenheim entre 22 h 00 et 6 h 00 ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux susvisés il y a lieu de lever temporairement l'interdiction de nuit et d'autoriser la circulation des poids lourds à toute heure sur la RD215 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

A compter du lundi 18 août 2025 et jusqu'à vendredi 29 août 2025 inclus, les prescriptions relatives à l'arrêté communal en date du 02 août 1999 interdisant la circulation des poids lourds sur la RD 215 ex-RN 422, de 22 h 00 à 6 h 00, sont temporairement levées.

La circulation de transit des poids lourds sera donc autorisée à toute heure sur la RD 215 en agglomération d'Innenheim durant cette période.

Article 2 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

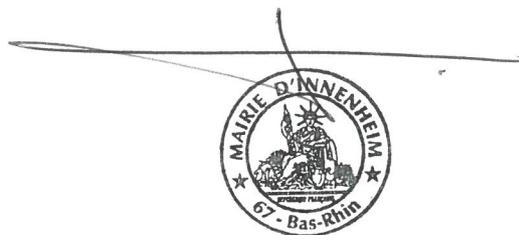
Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai

- M. le Commandant du Peloton Autoroutier d'Ebersheim
- M. le Directeur de la Police Pluricommunale d'Obernai
- M. le Capitaine de l'Unité Territoriale du SIS 67 à Obernai
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- M. le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr
- M. le Responsable de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités de la CeA - Service Routier de Sélestat- CRA Molsheim
- Affichage et publication sur le site internet de la Commune d'Innenheim
- Archives

Fait à Innenheim, le 08 juillet 2025
Le Maire,
Jean-Claude JULLY



Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le **10 JUL. 2025**